

## Éducation Artistique et Culturelle

# Feuille de route académique Renforcement de l'EAC et de sa lisibilité

### Cadre national

L'éducation artistique et culturelle (EAC) s'ancre dans l'école républicaine, au service de l'égalité des chances, et encourage l'engagement individuel et collectif sur tous les temps de la vie, dans un enjeu de démocratie culturelle. Elle fait l'objet de deux Politiques Prioritaires du Gouvernement : « Offrir à chaque élève une éducation artistique et culturelle » et « Pass Culture » qui y contribue dans ses parts collectives et individuelles.

### L'échelle de région académique

Le pilotage institutionnel de l'EAC s'inscrit dans une **convention cadre** entre la préfète de région Grand Est, la rectrice et les recteurs des académies de la région académique Grand Est, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Grand Est (DRAAF). Cette convention, initiée en 2017 et reconduite en 2021, fixe un cadre de coopération à l'échelle de région académique, avec une mise en oeuvre spécifique à chaque académie. Elle structure la **contractualisation de l'État avec les collectivités**, dans une approche territoriale sur tous les temps de l'enfant, dès la petite enfance : scolaire, périscolaire et extrascolaire. Elle porte une **attention particulière aux territoires prioritaires, notamment en ruralité**.

### L'échelle académique

Sur un territoire aux forts contrastes démographiques et socio-économiques, l'académie de Nancy-Metz développe une stratégie **d'alliances éducatives territoriales associant le 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré et, plus largement, les acteurs de la sphère éducative**, pour renouveler les approches qui permettent aux jeunes de gagner en confiance et de les enrichir d'expériences complémentaires de leur environnement familial et social.

Cette démarche s'appuie sur des Tiers Lieux Éducatifs répartis sur l'ensemble du territoire, **favorisant l'accompagnement et la formation des membres de la communauté éducative et l'engagement des jeunes**. Il s'agit pour chaque jeune de réaliser pleinement son projet de vie, en levant les barrières des préjugés ou déterminismes sociétaux.

**Cette démarche innovante est étroitement articulée à l'éducation artistique et culturelle** : chaque Tiers Lieu Éducatif s'organise en réseau EAC avec des établissements 'Lieux d'Art et de Culture', s'engageant dans un volet culturel, ouvert à la diversité des domaines (ex : web médias, classes engagées...) et contributif d'autres politiques prioritaires du gouvernement (ex : rendre l'école plus inclusive). **L'académie bénéficie d'un engagement croissant des collectivités territoriales en termes d'EAC**, de manière horizontale (à l'échelle des intercommunalités, au travers des Contrats Territoriaux EAC -CTEAC-) et verticale (engagement des conseils départementaux).

La mise en oeuvre de la politique fait l'objet d'un **comité de pilotage**, présidé par le recteur et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Elle est confiée à la Déléguée Académique à l'éducation artistique et à l'Action Culturelle, et en étroite coopération avec la DRAC. La DAAC articule son action avec les inspecteurs des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, et trois experts (réfèrent académique à l'éducation aux médias et à l'information (EMI), réfèrent académique mémoire et citoyenneté (RAMC) et correspondante académique en sciences et techniques (CAST)).

## Constats

- **Cette stratégie est opérante au regard des indicateurs quantitatifs, supérieurs à la moyenne nationale et dans les cibles des attendus nationaux.** Elle nécessite toutefois une vigilance et un engagement collectif renforcés pour atteindre la cible 2025 de 80 % des élèves concernés. En outre, l'accès à la part individuelle doit pouvoir être renforcé dès 16 ans pour en développer l'usage jusqu'aux 20 ans.
- **Les écoles, collèges et lycées particulièrement investis témoignent de la plus-value pour les enseignants en termes de compétences professionnelles et de l'impact sur les apprentissages.** La démarche donne du sens aux apprentissages, développe la coopération entre les enseignants et installe des partenariats pérennes à l'échelle territoriale. Elle développe l'engagement des élèves via les jeunes passeurs de culture.
- **Cependant, des inégalités subsistent et il est nécessaire de stabiliser et conforter l'engagement :** 59% des écoles s'emparent d'ADAGE contre 98% des collèges et lycées, mobilisés via les référents culture et la part collective de pass Culture ; les volets culturels des projets d'école ou d'établissement ne témoignent pas assez d'une approche stratégique et diversifiée ; l'approche territoriale EAC reste inégale entre les départements, pas assez lisible sur ADAGE, pas assez articulée avec des alliances telles que les Territoires Éducatifs Ruraux.

**Objectif : Renforcer le pilotage départemental, en articulant la politique de proximité et la gouvernance académique**

**Axe 1 : renforcer l'appropriation d'ADAGE et de pass CULTURE, au service du parcours EAC**

**Axe 2 : communiquer, accompagner, former l'ensemble des acteurs**

**Axe 3 : développer un réseau innovant et engagé, associant les Contrats Territoriaux EAC et les Tiers Lieux Éducatifs**

## Indicateurs

						Cible	
Source : ADAGE 17.06.24 * / Source : SAS pass Culture 10.06.24**	54	55	57	88	RGA	24	25
Taux d'élèves bénéficiant d'au moins une action EAC*	73	70	61	71	61	65	80
Taux d'élèves éligibles ayant bénéficié de la part collective pass Culture*	76	82	72	83	75	65	75
Part d'écoles ayant mis en œuvre au moins une action EAC *	74	64	50	69	54	50	65
Taux d'élèves bénéficiant d'au moins une action EAC à l'école*	63	50	41	52	42	/	/
Taux d'élèves de + de 16 ans bénéficiant de la part individuelle **	67	68	66	55	68	N.C.	N.C.

## Modalités de pilotage

**Le renforcement du pilotage départemental par le DASEN, interlocuteur du préfet de département, fait l'objet d'une coordination étroite avec la DAAC. Ce pilotage, adapté aux caractéristiques du territoire, associe le conseiller territorial EAC de la DRAC et les collectivités territoriales. Il s'articule avec la gouvernance académique selon les modalités suivantes :**

- **Poursuivre la gouvernance académique, articulée avec les enjeux éducatifs et l'innovation :** analyse en conseil académique des savoirs fondamentaux ; formation des cadres et experts EAC 1<sup>er</sup> & 2<sup>nd</sup> degrés ; communication ; animation du réseau des tiers lieux éducatifs et coordinateurs des contrats territoriaux EAC, ...
- **Renforcer l'interaction entre la gouvernance académique et le pilotage départemental :** partage d'indicateurs aux DASEN et au recteur à chaque période ; point d'étape trimestriel en CODIR ; retour par le correspondant DAAC au DASEN et à la DAAC ; élaboration partagée du plan de formation EAC
- **Renforcer le pilotage départemental, à partir des indicateurs et caractéristiques du territoire :** correspondant DAAC en coopération avec l'IEN 1<sup>er</sup> degré chargé de mission EAC, groupe départemental constitué par le DASEN en lien avec la DAAC ; accompagnement et formation des acteurs à l'échelle des territoires (Plan Local de Formation, Forum EAC)

Impact auprès des enseignants	Impact auprès des élèves
<p>Coopération dans un cadre collectif, complémentarité entre enseignements et éducation ; coéducation, co-intervention ; changement de posture de l'adulte dans la classe.</p> <p>Mise en valeur des contributions de chacun, fédérer leur équipe et renforcer le travail autour des savoirs fondamentaux, notamment l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.</p> <p>Sociabilisation des élèves et rencontre des élèves et de leurs parents dans un autre contexte. Certains professeurs découvrent l'engagement particulier d'un élève ou prennent un temps d'observation de leur classe et des interactions entre pairs.</p> <p>Coopération avec les partenaires de l'école ; échanges avec d'autres écoles ou établissements ; valorisation des associations complémentaires de l'école et de partenaires culturels ; regard extérieur et valorisant sur l'engagement.</p>	<p><b>Pour les élèves acteurs :</b> engagement dans les apprentissages, dépassement de soi et valorisation face à un public autre que les pairs ; développement des compétences transversales : communication, coopération, regard critique et créativité ; contribution aux savoirs fondamentaux : langue orale (fluente, podcast, médiation, théâtre, interactions culturelles...) ; langue écrite : production d'écrits,</p> <p><b>Pour tous :</b> sens donné aux apprentissages favorisé par la mobilisation de contenus disciplinaires, ouverture à l'altérité en complicité avec d'autres élèves, des professeurs et des parents ; rencontre avec des partenaires et des structures de proximité</p> <p>Certains élèves rapportent oser s'engager davantage dans la classe, aidés par un contexte : mise en projet, valorisation, rapport différent au temps et à l'espace, interactions parfois plus intimes.</p>

## Développement des axes

### Axe 1 : renforcer l'appropriation d'ADAGE et de pass Culture au service du parcours EAC de chaque élève

- **Formaliser le volet culturel du projet d'école ou d'établissement sur ADAGE** (circulaire du 22 janvier 2007), présenter l'extraction dans le cadre des évaluations d'école ou d'établissement et des dialogues de gestion, en relation aux indicateurs de la PPG
- **Encourager chaque enseignant à s'approprier ADAGE** : favoriser l'usage unique d'ADAGE pour toute campagne départementale (ex : main à la pâte...) ; accompagner en priorité de nouvelles écoles via les appels à projets ; favoriser les recensements (web médias, micro-folies, lecture et musiciens intervenants...)
- **Donner corps au parcours EAC de chaque élève** : valoriser le travail engagé via les enseignements artistiques ; encourager un projet fédérateur EAC adossé aux trois piliers par cycle ; inscrire l'EAC à un conseil pédagogique et d'un conseil école-collège par an a minima
- **Éditer les attestations individuelles du parcours EAC** en 1<sup>er</sup> degré pour l'entrée en 6<sup>ème</sup>, en fin de collège dans le cadre de la préparation des oraux du DNB, et à l'issue du lycée pour valoriser l'engagement dans Parcoursup
- **Encourager les usages de la part individuelle de pass Culture** : informer en 2<sup>nde</sup>, faciliter l'inscription des élèves, encourager l'usage en lien avec des actions collectives liées au cinéma et à la lecture notamment

### Axe 2 : communiquer, accompagner, former

- **Valoriser les écoles, collèges et lycées particulièrement engagés avec un partenaire culturel fort**, lors de la semaine ENTRELACS, et des temps forts, via les webradios en lien avec Onde scolaire, via le Prix de l'innovation académique, et, à l'échelon national, le Prix de l'Audace Artistique et Culturelle
- **Communiquer auprès des EPLE et circonscriptions** : lettre et webinaires académiques, mobilisation des conseillers et référents numériques de circonscription, des coordinateurs éducation prioritaire et référents territoires éducatifs ruraux, déplacement des groupes départementaux en EPLE ou circonscription...
- **Accompagner les nouveaux acteurs de l'EAC** : formation initiale des professeurs, directeurs d'école, IEN 1<sup>er</sup> degré et chefs d'établissement ; échange et rencontre avec les nouveaux partenaires culturels
- **Développer l'accès à la formation EAC** : favoriser l'inscription aux formations EAC accessibles aux enseignants 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés ; mettre en oeuvre le forum EAC et investir le plan local de formation ;
- **Former et accompagner les cadres** : déployer une formation aux IEN de circonscription et chefs d'établissements, inscrire l'EAC à l'ordre du jour d'un conseil départemental des IEN, partager les usages d'ADAGE pour le pilotage IEN et CE (profil, indicateurs...)

### **Axe 3 : développer un réseau innovant et engagé, articulant CT-EAC et Tiers Lieux Éducatifs**

- **Renforcer l'engagement des élèves Jeunes Passeurs de Culture** : les rendre acteurs dès l'école via les reportages et la restitution auprès des parents ; dès le collège, au travers des Nuits de la lecture, des Lieux d'Art et de Culture, des médiations via les Micro-Folies et web médias ; en lycée, au travers d'actions et projets adossés à la part collective pass Culture et encourager les usages de la part individuelle.
- **Valoriser les pratiques innovantes** : systématiser le recensement des projets soutenus par le Conseil National de la Refondation « Notre école faisons-la ensemble » sur l'application ADAGE, afin d'encourager l'interaction et les usages de l'EAC ; favoriser les retours d'expérience avec la CARDIE ; favoriser les recherches avec l'université et les partenaires culturels, ainsi que leur diffusion ; développer des résidences de professionnels de la culture notamment en lycée et l'engagement des structures culturelles, mobilisant pass Culture (part collective et offres individuelles).
- **Soutenir et renforcer le réseau des Lieux d'Art et de Culture** : conforter le volet culturel du projet d'EPL en parrainage avec un partenaire culturel ; assurer un usage ambitieux et raisonné des offres pass Culture collectives et individuelles ; soutenir l'engagement des équipes pluridisciplinaires ; associer les écoles du réseau et rendre lisible cette mobilisation sur ADAGE ; expérimenter en priorité dans ces LAC (pratique, croisement avec la mémoire, l'éducation aux médias et à l'information, la culture scientifique, technique et industrielle...) ; renforcer la communication en proximité et auprès des partenaires institutionnels (kit de communication)
- **Mobiliser les Tiers Lieux Éducatifs** : favoriser les rencontres et formations dans ces espaces ; mobiliser les Micro-folies et webradios mobiles ; renforcer la coopération avec des partenaires culturels reconnus ; déployer des résidences coordonnées par le directeur opérationnel sur le Bassin Éducation Formation associé ; renforcer les usages innovants des offres pass Culture collectives et individuelles
- **Accompagner les Contrats Territoriaux EAC** : présence de l'EN de circonscription et, selon besoin, du référent Territoire Éducatif Rural ou directeur opérationnel du Tiers Lieux Éducatif, en comité de pilotage ; partager les indicateurs en comité de pilotage (nombre d'écoles engagées sur ADAGE, taux d'usage pass Culture dans ses parts collectives et individuelles) ; faciliter l'usage d'ADAGE (campagne, droit de lecture et de gestion pour les coordinateurs et référents EAC) ; favoriser l'expérimentation et le croisement des publics au sein des Contrats Territoriaux EAC (ex : école ouverte, articulation petite enfance et maternelle dans les résidences « passerelles »...)

